

REGLEMENT COMPLET JEU CONCOURS

« PURE SORT LE GRAND JEU - Vivez l'aventure avec Romain Attanasio »

ARTICLE 1 - Organisation

La société Fleur d'Armillé - Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 euros - SIRET 338 777 121 00058 dont le siège social est situé au Parc d'activité des 3 routes – 9 rue Paul-Henri Spaak - 49120 Chemillé-en-Anjou organise du 1/07/2020 au 30/09/2020 inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé : « *PURE SORT LE GRAND JEU - Vivez l'aventure avec Romain Attanasio* ».

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement (disponible exclusivement sur www.ETREPURE.FR) par les participants et son application par la société organisatrice.

Le jeu est porté à la connaissance du public par des autocollants présents sur les 27 produits porteurs de l'offre, par des affiches présentées par les conseillers en atelier, par le dépliant promo « les bons plans du moment du 01/07 au 31/08/2020 » et le dépliant promo « les bons plans du moment du 01/09 au 31/10/2020 », le club hôte daté septembre – octobre – novembre 2020, sur internet et les réseaux sociaux. La société Fleur d'Armillé se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

Ce jeu se déroulera exclusivement sur le site internet de l'opération : www.ETREPURE.FR

ARTICLE 2 – DATES

Le jeu débutera le 1^{er} juillet 2020 et se prolongera jusqu'au 30 septembre 2020 à minuit. Fleur d'Armillé se réserve le droit d'arrêter, annuler, écourter, reporter ou proroger le jeu à tout moment pour cause de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, sans qu'aucune indemnité ne soit exigible de sa part. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine (hors Corse), disposant d'un accès à internet et d'une adresse électronique valide.

Pour participer, il suffit d'avoir un code présent sur les produits PURE porteurs de l'offre. Chaque code donne droit à une participation. Néanmoins, un seul gain par foyer est possible (même adresse postale) sur toute la durée de jeu.

Toute tentative d'utilisation d'adresses emails différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude.

Sont exclus de la participation au jeu les membres du personnel de la société organisatrice (salariés et personnes vivant sous le même toit que le salarié, conseillers PURE et personne vivant sous le même toit que le conseiller PURE), les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

Fleur d'Armillé se réserve le droit de demander aux gagnants la production de justificatifs concernant leur identité et leur domiciliation.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les modalités de participation sont :

- Acheter un produit PURE porteur de l'offre : Tous Nettoyages 1L, 2L et 5L / Hygi'Pur 100 ml, 500 ml, 1L, 2L et 5L / Hygi'Linge 2L, 5L et 10 L / Super Eclat salle de bains 500 ml, 1L, 2L et 5L / Ultra Vaisselle amande et cerisier bio - 1L et 2 L / Crème mains nutritive à la grenade bio 75 ml / Gel d'Aloe vera / Déodorant à la pierre d'alun / Dentifrice Pure Blancher / Crème lavante mains au lilas blanc bio 300 ml, 1L, 2L et 5 L / Magnésium Gelée royale 60 gél. / Complexe 3D.
- Se connecter sur le site www.ETREPURE.FR à partir du 01/07/2018 jusqu'au 30/09/2020 minuit.
- S'inscrire en saisissant le code de participation inscrit au dos des autocollants jeu apposés sur les packs porteurs (sans lequel il est impossible de participer au jeu).
- Remplir l'ensemble des champs obligatoires proposés dans le formulaire : coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville), téléphone (fixe ou portable) et adresse email.
- Cocher la case : « j'ai lu et j'accepte le règlement » après avoir lu le règlement
- Puis valider son inscription. La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription (qui doit avoir lieu du 01/07/2020 jusqu'au 30/09/2020, à minuit).

- Après cette étape, les participants verront apparaître une nouvelle page sur le site www.ETREPURE.fr, mentionnant la réussite de leur inscription.
- Un participant peut jouer autant de fois qu'il a des codes de participation distincts. Un même code ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Les codes erronés, faux, d'origine frauduleuse, ou déjà utilisés par un autre utilisateur ne seront pas pris en considération : la participation au tirage au sort ne sera pas donc possible.

Les codes qui déclenchent la participation au tirage au sort sont prédéterminés de façon aléatoire. Tout code invalide n'autorisera pas l'accès au tirage au sort.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver le code de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et /ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. L'inscription au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 5 - Dotations

5-1 Présentation des dotations

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

- **200 € de produits PURE** (en prix vente TTC ne prenant pas en compte les éventuelles promotions) constitués : Hygi'pur 500 ml, Super Eclat salle de bains 500 ml, Ultra vaisselle amande cerisier 1L , Spray détachant 230 ml, Biovitres 500 ml, Shampoing douche fruité 250 ml, Shampoing doux au tilleul 250 ml, Dentifrice Pure Blancher, Huile beauté 50 ml, Spray à la propolis, Complexe coup de froid, Gel Premium d'aloë vera, Tous Nettoyages 200 ml, Crème mains nutritive grenade 30 ml, Gommage Corps à la fleur de sel de Guérande. La livraison des produits sera gérée par PURE et sera gratuite pour le gagnant. La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.
- **20 visites VIP du bateau PURE / Best Western au village du Vendée Globe 2020 aux Sables d'Olonne** du 18/10/2020 au 04/11/2020 inclus comprenant l'accès privilégié pour 1 personne aux pontons et la visite du bateau PURE/Best Western. Ne comprend pas : les frais de déplacement, les repas... ou toute autre dépense qui reste à la charge exclusive des gagnants.

Si toutefois le gagnant est dans l'impossibilité d'aller aux Sables d'Olonne, il peut choisir, en substitution, un autre cadeau : un lot constitué du TOUS Nettoyages collector (200 ml) + une Crème mains nutritive à la grenade bio Collector en 30 ml.

5-2 Attribution des dotations

Un tirage au sort sera réalisé parmi les codes valides, le 1/10/2020.

Pour le gagnant du 1^{er} lot : 200 € de produits

La société organisatrice contactera le gagnant par message électronique ou par téléphone. Si, avant le 31 octobre minuit, le gagnant demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Le lot ne sera pas remis en jeu et sera définitivement perdu.

Pour les 20 gagnants des visites du bateau

La société organisatrice contactera les gagnants, dès le 1^{er} octobre, par message électronique.

Dans ce mail, sera demandé aux 20 gagnants de choisir son cadeau soit la visite du bateau, soit le lot (Tous nettoyages 200 ml + crème mains 30 ml). Une fois le choix réalisé, le gagnant ne pourra pas changer d'avis ultérieurement. Le gagnant a jusqu'au 9 octobre pour faire son choix. Si, avant le 9 octobre minuit, ce dernier demeurerait injoignable, il sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. Le gain sera définitivement perdu et ne sera pas remis en jeu.

Cas 1 : s'il choisit la visite du bateau, il devra immédiatement réserver sa place (du 18/10 au 4/11/2020 de 11h à 12h) en fonction des places disponibles. Sa place sera réservée et ne pourra être modifiée ou cédée à un tiers.

Les places seront à retirer au village du Vendée Globe aux Sables d'Olonne au stand PURE. Une place est valable pour 1 personne, pour une date et un horaire précis.

Cas 2 : si le gagnant choisit le lot (Tous Nettoyages + crème mains), il le recevra par courrier (à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription) dans un délai maximal de 8 semaines à compter de la date de fin de jeu.

La liste des gagnants (avec leur nom, prénom et département du lieu de leur domicile) sera affichée sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 6

Les dotations ne peuvent pas être transférées à un tiers. Elles ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange ou remboursement pour quelque cause que ce soit. Les photos des dotations ne sont pas contractuelles. Fleur d'Armillé se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer des lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 7

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 8

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice, à compter de l'obtention de leur gain, à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel leur nom, leur prénom et département de leur lieu d'habitation, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation. Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier recommandé à l'adresse suivante :

PURE – Fleur d'armille

« *PURE SORT LE GRAND JEU - Vivez l'aventure avec Romain Attanasio* »

Parc d'activité des 3 routes – 9 rue Paul-Henri Spaak - 49120 Chemillé-en-Anjou

ARTICLE 9

Les frais de participation autres que ceux liés à l'achat du produit (frais postaux, frais de connexion internet ...) ne seront pas remboursés.

ARTICLE 10

Les données à caractères personnel collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est FLEUR D'ARMILLE. Les traitements informatisés des données personnelles recueillies ont pour finalité la vérification de la véracité de l'achat par la personne ayant participé au jeu « PURE sort le grand jeu ». Il ne fera pas l'objet de sollicitations commerciales. Ces données ne seront pas transférées vers un Etat non membre de l'Union Européenne.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données vous concernant que vous pouvez exercer auprès des responsables des traitements, par tout moyen écrit en précisant vos coordonnées. En cas de difficultés avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (dpo@etrepure.fr) ou après de la CNIL ou toute autre autorité compétente. Vos données seront conservées au maximum pour une durée de trois mois à compter du 1er octobre 2020.

ARTICLE 11

Toute contestation sur l'interprétation et l'application du présent règlement devra être transmise à la société organisatrice dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu. Les décisions de la société organisatrice seront sans appel.

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.